



Le 4 septembre 2018

Un licenciement ignoble et inhumain



Sylvain, 55 ans, contrôleur au Ferrage sur le poste PQG 103, a reçu sa lettre de licenciement par courrier recommandée au début des vacances, le samedi 4 aout 2018.

Le motif officiel ? Avoir laissé passer un seul défaut sur une caisse ferrée.

La vérité ? Se débarrasser d'un travailleur jugé non rentable !

Depuis des mois, la direction et en particulier la RG du secteur était sur le dos de Sylvain. Un dossier disciplinaire a été artificiellement monté de toutes pièces pour le faire craquer afin qu'il démissionne.

- **Octobre 2017** : 2 jours de mise à pied parce que Sylvain était assis quelques secondes sur une chaise qui était à son poste de travail.
- **Mars 2018** : 5 jours de mise à pied pour non port de la casquette.
- **Avril 2018** : 10 jours de mise à pied pour être passé par un convoyeur.

A chaque fois, les motifs des sanctions étaient totalement démesurés par rapport aux faits reprochés. A l'époque, Sylvain était seul pour se défendre.

Nous avons été très nombreux à être choqués de l'acharnement contre Sylvain.

En juillet, une pétition a circulé, rassemblant près d'une centaine de signatures d'ouvriers et de techniciens. La totalité des MEF ont ensuite débrayé pour soutenir Sylvain lors de son entretien préalable et protester contre la direction.

La CGT a alerté l'Inspecteur du Travail qui est venu faire une enquête.

Il a constaté que la direction n'avait pas respecté ses nombreuses obligations légales par rapport à l'état de santé de Sylvain :

« Par ces manquements, vis-à-vis du suivi médical du salarié et vis-à-vis de l'étude de poste, l'employeur a manqué à son obligation générale de prévention. De plus, l'employeur a potentiellement aggravé l'état de santé de son salarié en l'exposant à des circonstances nouvelles et/ou inadaptées, toutefois cela ne peut être retracé en raison du défaut de suivi médical qui est imputable à l'employeur ».

Pour la CGT, la bataille n'est pas finie.

Avec le soutien de la CGT, Sylvain va contester au tribunal son licenciement abusif ainsi que toutes les sanctions passées qui auraient dû depuis longtemps être contestées juridiquement.

La CGT va aider Sylvain dans toutes ses démarches administratives et médicales auprès de la Sécurité Sociale afin qu'il ne tombe pas dans la misère et qu'il garde un revenu.

Une collecte de solidarité va être organisée pour aider Sylvain.

**Avec Sylvain, la direction a montré son vrai visage.
Collectivement, nous devons lui montrer que
ce licenciement ne passe pas et qu'on ne l'oubliera pas !**